Corps administratifs adressez aux peuples français

Cote
Bib
Fic
7626

DÉCRET
DE LA
CONVENTION NATIONALE,

Du 23 Janvier 1793, l'an 2e de la République Françoise.

ADRESSE
DE LA CONVENTION NATIONALE
AU PEUPLE FRANÇOIS.

CITOYENS,

LE tyran n'eſt plus ; depuis long-temps les cris des victimes dont la guerre & les diviſions inteſtines ont couvert la France & l'Europe, proteſtoient hautement contre ſon exiſtence : il a ſubi ſa peine, & le peuple n'a fait entendre que des acclamations pour la République & pour la liberté.

Nous avons eu à combattre des préjugés invétérés & la ſuperſ-

tition des siecles pour la royauté. Des incertitudes involontaires, des inquiétudes inévitables accompagnent toujours les grands changements & les révolutions aussi profondes que la nôtre. Cette crise politique nous a tout-à-coup environnés de contradictions & d'orages.

Cependant les diverses opinions ont eu des motifs honorables. Des sentiments d'humanité, des idées plus ou moins vastes & politiques, des craintes plus ou moins raisonnées sur l'étendue des pouvoirs des représentants, ont pu diviser quelques instants les esprits : mais la cause a cessé, les motifs ont disparu : le respect pour la liberté des opinions doit faire oublier ces scenes orageuses ; il ne reste plus que le bien qu'elles ont produit par la mort du tyran & de la tyrannie, & ce jugement appartient tout entier à chacun de nous, comme il appartient à toute la Nation.

La Convention Nationale & le peuple François ne doivent plus avoir qu'un même esprit, qu'un même sentiment, celui de la liberté & de la fraternité civique.

C'est maintenant sur-tout que nous avons besoin de la paix dans l'intérieur de la République, & de la surveillance la plus active sur les ennemis domestiques de la liberté. Jamais les circonstances ne furent plus impérieuses pour exiger de tous les citoyens le sacrifice de leurs passions & de leurs opinions particulieres, sur l'acte de justice nationale qui vient d'être exécuté. Le peuple François ne peut avoir aujourd'hui d'autre passion que celle de la liberté.

Prévenons par notre union l'opprobre que donneroient à la République naissante les divisions intestines. Prévenons par notre patriotisme ces secousses terribles, ces mouvements anarchiques & désordonnés qui couvriroient bientôt la France de troubles & de malheurs, si nos ennemis du dehors qui les fomentent, pouvoient en profiter.

Il n'est plus temps de disputer, il faut agir, il faut des mesures promptes, efficaces.

Les despotes de l'Europe ne peuvent être forts que de nos divisions ; ils ont appris en Argone & à Gemmappe qu'un soldat de la liberté vaut mieux que cent esclaves.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Qu'il disparoisse enfin ce nuage de royalisme trop long-temps étendu sur nos têtes ! Il seroit aujourd'hui plus funeste à l'emploi des grandes ressources nationales, que le fléau même d'une guerre universelle.

Que la paix & l'obéissance aux loix regnent dans nos cités & dans nos campagnes.

Cette attitude ferme & calme des hommes libres, fera pâlir les tyrans, centuplera les forces de la nation, & ranimera notre confiance dans les périlleuses fonctions que vous nous avez confiées. Que les agitateurs du peuple voient l'ordre public se maintenir avec plus de sévérité, & les loix plus chéries lorsqu'elles sont plus attaquées. La ville de Paris offre dans ce moment un bel exemple aux autres parties de la République ; elle est tranquille.

Cependant le crime n'a pu être entiérement paralysé dans cette immense cité. Un attentat vient d'être commis sur la souveraineté nationale. Un de vos représentants a été assassiné pour avoir voté la mort du tyran, & ses collegues sont encore menacés par les vils suppôts du despotisme. Les insensés ! dans leurs ferments impies, ils prennent le calme du peuple pour le sommeil de la liberté.

Citoyens, ce n'est pas un homme seul qui a été frappé, c'est vous ; ce n'est pas *Michel Le Pelletier* qui a été lâchement assassiné, c'est encore vous : ce n'est pas un député sur la vie duquel les coups ont été portés, c'est sur la vie de la nation ; c'est sur la liberté publique ; c'est sur la souveraineté du peuple.

Peuple François, sensible & généreux, malgré les calomnies de tes ennemis ! c'est dans le recueillement de la douleur & de l'indignation, que tes représentants te transmettent les accents plaintifs qui viennent de retentir dans le temple de la liberté. Nous te redirons ses dernieres paroles ; elles furent, comme sa vie, consacrées à la liberté.

Je suis satisfait, disoit-il en expirant, *de verser mon sang pour la patrie. J'espere qu'il servira à consolider la liberté & l'égalité, & à faire reconnoître ses ennemis.*

Oui, ta mort même sera utile à la République ; ta mort

eſt une victoire ſur la tyrannie. « Le crime de Sextus donna » à Rome la liberté politique, celui de Papirius lui donna la » liberté civile. Ce fut le deſtin de cette ville (1), que des » crimes nouveaux y confirmerent la liberté que des crimes » anciens lui avoient procurée. L'attentat d'Appius ſur Vir- » ginie remit le peuple dans cette horreur contre les tyrans, » que lui avoient donnée les malheurs de Lucrece. »

Les François ſe ſouviendront toujours que le défenſeur de la liberté a expiré ſous le fer aſſaſſin d'un royaliſte, la veille du jour où le tyran devoit expier ſes forfaits ſous le glaive des loix; & la royauté ſera de plus fort abolie.

Les hommes libres répéteront à leurs derniers neveux, qu'au moment où des eſclaves & des ſuperſtitieux donnoient des regrets à un tyran, ils ſe réjouiſſoient intérieurement de l'aſſaſſinat d'un repréſentant du peuple; & l'ariſtocratie ſera de plus fort abhorrée.

Tels ſont les ſentiments qui animent vos repréſentants; ils triompheront de tous les obſtacles & de tous les crimes, comme ils ont triomphé de tant de préjugés. Ils s'occupent de la ſûreté de la République; ils connoiſſent les cauſes du dénuement des armées, & les moyens prompts d'y remédier. La ſtabilité de la fortune publique eſt un objet conſtant de leurs travaux; la fidélité des engagements repoſe ſur la loyauté françoiſe: ils affermiront cette baſe du crédit national. Ils ont dès le 21 ſeptembre, meſuré avec calme l'étendue des devoirs & l'importance des fonctions que vous leur avez impoſées, & ils ne les trahiront jamais. La liberté publique ſera maintenue au péril de leur vie, & les lâches conſpirateurs apprendront à connoître le courage des délégués du peuple. Déja ils ont pris des meſures pour la prompte punition de ce crime de leſe-nation; l'inexorable loi frappera bientôt le parricide, & donnera un nouvel exemple aux eſclaves des rois.

On nous menace d'une guerre générale; on cherche à ſe-

(1) Monteſquieu.

mer la terreur dans la République. Citoyens, vous l'avez déja dit, pour reporter la ſervitude monarchique ſur le territoire françois, il faut y détruire la nation entiere ; il faut renoncer à ſa conquête, ou s'attendre à régner ſur des ruines & des déſerts.

Nous n'avons pas d'alliés dans les cours de l'Europe; mais c'eſt aux nations libres à ſe ſauver elles-mêmes. Une guerre faite avec lenteur & parcimonie, ſeroit incertaine & ruineuſe ; la liberté ne fait que des guerres courtes & terribles, & la liberté ne compte que des victoires. Soyez debout devant l'Europe étonnée. Vous avez pour ſoutenir vos armées & vos flottes, un gage encore immenſe ſur le territoire national ; vos ennemis n'ont que des emprunts & des richeſſes précaires : les reſſources d'une grande nation ſont inépuiſables ; les moyens des gouvernements abſolus ſont bientôt épuiſés. Que la nation ſe leve encore une fois toute entiere, & ces coloſſes uſés du deſpotiſme, s'écrouleront bientôt ſur eux-mêmes.

C'eſt vous tous, citoyens, qui avez contracté pour vous, pour votre poſtérité, l'obligation de maintenir & de défendre les droits de l'homme. C'eſt pour vous, c'eſt pour notre ſainte liberté, que vos repréſentants ont abdiqué la paix & bravent tous les jours la mort. La paſſion des François pour l'indépendance & les loix, n'a-t-elle pas juſqu'à préſent rendu tous nos ſuccès faciles ? n'a-t-elle pas ſubitement peuplé la terre de ces phalanges nationales, de ces légions patriotiques qui qui ſe ſont couvertes de triomphes depuis les Alpes juſqu'aux bord du Rhin, & que la victoire attend encore aux Pyrénées & ſur les mers ?

Déja, au bruit des hoſtilités méditées obſcurément par les gouvernements Eſpagnol & Anglois, une généreuſe émulation ſe manifeſte de toutes parts ; les ports, les villes maritimes vont briguer l'honneur de bien mériter de la patrie, en lui offrant l'uſage de leurs vaiſſeaux, & tous les marins vont s'empreſſer de défendre le pavillon de la liberté. C'eſt des bords de la Méditerranée & de l'Océan que partiront les plus grands exemples. Le commerce françois qui ſent les avantages d'une guerre très-active, vous attend avec des richeſſes qu'il a re-

cueillies dans des temps proſperes ; & ſes vaiſſeaux occupés naguères des paiſibles ſpéculations de l'induſtrie, vont être armés pour les terribles opérations de la guerre.

Quel eſt donc le citoyen qui ne voudroit pas coopérer avec nous à la défenſe de la République ? C'eſt ici la cauſe de tous les François, c'eſt la cauſe du genre humain.

En aſſiſtant aux funérailles de *Michel Le Pelletier*, nous avons tous juré ſur le tombeau de ce martyr de l'opinion républicaine, de ſauver la patrie ; & la patrie ſera ſauvée. C'eſt là que nous venons de dépoſer, par une réunion juſte & néceſſaire, toutes les rivalités & toutes les défiances réciproques ; c'eſt-là que nous venons de promettre ſolemnellement à la République, de lui donner dans peu de jours une Conſtitution élevée ſur les droits impreſcriptibles des hommes, une Conſtitution auſſi libre que le peuple, auſſi égale que la juſtice, auſſi ſage que la raiſon, & qui portera avec elle tous les moyens de réparer ſes imperfections par les mains de l'expérience.

Non, il n'eſt plus poſſible d'aſſigner des bornes à la proſpérité & aux grandes deſtinées de la France, alors que l'anarchie ſera par-tout comprimée, & que les ennemis de l'ordre ſeront par-tout combattus ; que le reſpect des loix ſera maintenu par les autorités conſtituées ; que le patriotiſme des armées ſera égalé par celui des eſcadres ; que les repréſentants du peuple ne verront plus dans la réunion de leurs volontés que la fidélité à leurs mandats.

Non, la République ne manquera pas de défenſeurs. Si à Rome un ami de Céſar parvint à exciter le peuple en agitant devant lui la robe enſanglantée d'un tyran, que ne doit pas attendre la Convention pour la défenſe de la patrie, en découvrant devant le peuple François la bleſſure ſanglante & mortelle d'un de ſes repréſentants ?

Citoyens, quand vous irez remplir les flottes & les armées de la République, quand vous volerez aux combats contre les eſclaves des rois, rappellez-vous la fermeté héroïque de *Michel Le Pelletier* à ſon dernier moment; ſongez qu'il n'eſt pas un de vos repréſentants qui ne ſoit déterminé à ſuivre ſon exemple.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le Conſeil exécutif proviſoire mande & ordonne à tous les Corps adminiſtratifs & Tribunaux, que la Préſente Loi ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher, & exécuter dans leurs Départements & Reſſorts reſpectifs. En foi de quoi Nous y avons appoſé notre ſignature & le Sceau de la République. A Paris, le trente-unieme jour du mois de Janvier mil ſept cent quatre-vingt-treize, l'an ſecond de la République Françoiſe. *Signé*, PACHE. *Contreſigné*, GARAT. Et ſcellée du Sceau de la République.

Lecture faite du Décret ci-deſſus, il a été arrêté, oui & ce requérant le Procureur-Général-Syndic, qu'il ſera conſigné ſur les regiſtres tenus à cet effet; imprimé, & adreſſé aux Diſtricts, à l'effet de le tranſmettre aux Municipalités de leur reſſort, pour être pareillement conſigné ſur leurs regiſtres reſpectifs, lu, publié, affiché, & exécuté ſuivant ſa forme & teneur; ce dont les Officiers Municipaux certifieront aux Procureurs-ſyndics des Diſtricts de leur arrondiſſement; & ceux-ci, au Procureur-Général-Syndic.

Fait au Directoire du Département de Rhône & Loire, en ſéance publique, à Lyon, le 16 Février 1793, l'an deuxieme de la République Françoiſe.

GONON, Secretaire-général.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE, Imprimeur du Département de Rhône & Loire. 1793.

Misc. 5